



**COMMUNE DE SARRE-UNION  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sarre-Union s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Sarre-Union, après convocation légale en date du 27 février 2026 avec l'ordre du jour suivant :

1. Désignation du secrétaire
2. Comptes financiers uniques 2025
3. Marchés publics
4. Divers

Sous la présidence de Madame Isabelle MASSON, Maire :

Étaient présents : M. Claude BORTOLUZZI, Mme Marie-Claire GIESLER, M. Pierre OSSWALD, Mme Micheline BLASER, M. Baptiste PIERRE, Adjoint, M. Richard BRUMM, M. Michel ANHEIM, Mme Suzanne HOCHSTRASSER, Mme Danielle WEGMANN, Mme Anny RAUCH, Mme Helga SCHMIDT, M. Robert BUCHY, M. Florent WAHL, M. Christophe SCHOENACKER, Mme Séverine BACHMANN et Mme Louise JUNG.

Procurations : M. Jean-Claude ZAUN à Mme Louise JUNG / M. Patrick LUDMANN à M. Robert BUCHY / Mme Agnès DE BEZENAC à Mme Séverine BACHMANN

Étaient absents : M. Didier SCHUSTER et Mme Marie-Pierre MATHIAS

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de conseillers présents : 17 - le quorum étant atteint.

Le compte-rendu de la séance du 23 février 2026 est adopté à l'unanimité.

## 1. Désignation du secrétaire

20260305DCM1

Nomenclature ACTES : 5.2 Fonctionnement des assemblées

M. Claude BORTOLUZZI a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

## 2. Comptes financiers uniques 2025

20260305DCM2

Nomenclature ACTES : 7.1 Décisions budgétaires

Compte tenu de l'indisponibilité prolongée des applications de la DGFiP, les comptes financiers uniques 2025 définitifs ne sont pas disponibles à ce jour.

La délibération d'adoption des comptes financiers uniques est par conséquent réalisée sur la base de comptes financiers uniques provisoires, en accord avec le comptable du service de gestion comptable de Sarre-Union, qui s'est assuré préalablement de la concordance de nos comptes respectifs. L'édition des comptes financiers uniques 2025 définitifs, qui comportera des montants identiques aux comptes financiers uniques provisoires, sera transmise dès que possible au contrôle de légalité.

Sous la présidence de Richard BRUMM, Conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal approuve les comptes financiers uniques 2025 suivants (Madame le Maire s'étant retirée avant le vote) :

### Commune

	<u>Dépenses 2025</u>	<u>Recettes 2025</u>	<u>Résultat 2025</u>	<u>Résultat 2024</u>	<u>Résultat clôture 2025</u>
Fonctionnement	3 292 704.50 €	3 856 477.57 €	563 773.07 €	401 240.48 €	965 013.55 €
Investissement	551 260.48 €	631 188.10 €	79 927.62 €	1 646 270.37 €	1 726 197.99 €

Affectation du résultat : le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement en réserves au compte 1068 pour 500 000.- € et en report de fonctionnement pour 465 013.55 €.

### Service « Hôtel des Finances »

	<u>Dépenses 2025</u>	<u>Recettes 2025</u>	<u>Résultat 2025</u>	<u>Résultat 2024</u>	<u>Résultat clôture 2025</u>
Fonctionnement	8 591.25 €	33 500.65 €	24 909.40 €	4 037.47 €	28 946.87 €
Investissement	0.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €	13 663.09 €	43 663.09 €

Affectation du résultat : le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement en réserves au compte 1068 pour 10 000.- € et en report de fonctionnement pour 18 946.87 €.

### Service « Secathen »

	<u>Dépenses 2025</u>	<u>Recettes 2025</u>	<u>Résultat 2025</u>	<u>Résultat 2024</u>	<u>Résultat clôture 2025</u>
Fonctionnement	2 792.00 €	0.00 €	- 2 792.00 €	0.00 €	- 2 792.00 €
Investissement	0.00 €	5 899.61 €	5 899.61 €	- 37 558.32 €	- 31 658.32 €

Affectation du résultat : le Conseil Municipal constate qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur l'affectation de résultat.

### Service « Sarre-Union Parking Sarrebourg »

	<u>Dépenses 2025</u>	<u>Recettes 2025</u>	<u>Résultat 2025</u>	<u>Résultat 2024</u>	<u>Résultat clôture 2025</u>
Fonctionnement	0.00 €	16 200.00 €	16 200.00 €	0.00 €	16 200.00 €
Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	- 75 771.91 €	- 75 771.91 €

Affectation du résultat : le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement en réserves au compte 1068 pour 16 200.- €

### Service « Sarre-Union Commerces »

	<u>Dépenses 2025</u>	<u>Recettes 2025</u>	<u>Résultat 2025</u>	<u>Résultat 2024</u>	<u>Résultat clôture 2025</u>
Fonctionnement	18 889.62 €	17 950.45 €	- 939.17 €	0.00€	- 939.17€
Investissement	306 877.25 €	13 167.00 €	- 293 710.25 €	- 355 373.79 €	- 649 084.04 €

Le Conseil Municipal constate qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur l'affectation de résultat.

### Service « Sarre-Union Funérarium »

	<u>Dépenses 2025</u>	<u>Recettes 2025</u>	<u>Résultat 2025</u>	<u>Résultat 2024</u>	<u>Résultat clôture 2025</u>
Fonctionnement	4 730.28 €	10 679.18 €	5 948.90 €	117 761.91 €	123 710.81 €
Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Le résultat de fonctionnement reporté sur l'exercice 2026 s'élève à la somme de 123 710.81 €.

### Service « Pôle médical »

	<u>Dépenses 2025</u>	<u>Recettes 2025</u>	<u>Résultat 2025</u>	<u>Résultat 2024</u>	<u>Résultat clôture 2025</u>
Fonctionnement	1 316.79 €	6 668.39 €	5 351.60 €	0.00 €	5 351.60 €
Investissement	832 095.48 €	0.00 €	- 832 095.48 €	0.00 €	- 832 095.48 €

Affectation du résultat : le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement en réserves au compte 1068 pour 5 351.60 €

### Service « Lotissement Les Sorbiers »

	<u>Dépenses 2025</u>	<u>Recettes 2025</u>	<u>Résultat 2025</u>	<u>Résultat 2024</u>	<u>Résultat clôture 2025</u>
Fonctionnement	950.00 €	28 765.00 €	27 815.00 €	- 165 937.35 €	- 138 122.35 €

Le résultat de fonctionnement reporté sur l'exercice 2026 s'élève à la somme de - 138 122.35 €.

### Service « Lotissement Ville-Neuve »

	<u>Dépenses 2025</u>	<u>Recettes 2025</u>	<u>Résultat 2025</u>	<u>Résultat 2024</u>	<u>Résultat clôture 2025</u>
Fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Le Conseil Municipal constate qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur l'affectation de résultat.

Texte adopté à l'unanimité

## **3. Marchés publics**

### 3a. Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des accès et du parking du Pôle de Santé de Sarre-Union – Validation de l'AVP 20260305DCM3A

Nomenclature ACTES : 1.6 Actes relatifs à la maîtrise d'œuvre

Par délibération du 18 décembre 2025, le Conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des accès et du parking du Pôle de Santé de Sarre-Union au Groupement Plan Libre – SETUI à STRASBOURG.

En réponse à la problématique de désertification médicale, la commune et plusieurs professionnels de santé portent un projet de pôle de santé qui nécessite la réalisation d'un parking infiltrant de 49 places et l'implantation d'un carrefour giratoire.

Les objectifs sont de :

- Favoriser le maintien et l'attractivité des professionnels de santé en milieu semi-rural,
- Offrir à la population un accès facilité à des soins de qualité et de proximité,
- Réaliser une infrastructure durable, économe en énergie, répondant aux exigences environnementales actuelles.

Le coût prévisionnel des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter, à la suite des études d'Avant-projet définitif (APD) pour le giratoire et le parking est de : **745 600 € H.T.**

Il est précisé que le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'Avant-projet définitif (APD) établi par le maître d'œuvre,
- d'autoriser Madame le Maire à procéder à la consultation des entreprises suite à cet avant-projet définitif et à signer tous les documents concourant à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser Madame le Maire à déposer toutes les demandes de subventions possibles, et notamment les fonds européens et les programmes de financement de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, de la Région Grand Est et de la Collectivité européenne d'Alsace.

### 3b. Extension des réseaux d'eau et d'assainissement dans le cadre du Pôle de Santé

20260305DCM3B

Nomenclature ACTES : 1.1 Marchés publics

Dans le cadre de l'aménagement du Pôle de Santé, il est nécessaire de procéder à l'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement afin de permettre le raccordement des futures installations.

Les devis suivants ont été présentés :

- SDEA – Travaux d'extension du réseau d'eau potable : 31 985 € HT
- Société WENDLING – Travaux d'extension du réseau d'assainissement : 44 978,70 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver les projets d'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement nécessaires à l'aménagement du Pôle de Santé ;
- d'accepter les devis transmis par le SDEA et par la société WENDLING ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération, ainsi que tout acte nécessaire à la bonne conduite de ces travaux.

La séance est levée à 21h15.

Le Secrétaire,



Claude BORTOLUZZI



Le Maire,



Isabelle MASSON